



Gestion de fortune

Tarification 2011

www.bcn.ch

 **BCN**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Achats et ventes de titres

COURTAGE

La commission est facturée quelle que soit la place d'intervention.

ACTIONS ET TITRES ASSIMILÉS				
CONTRE-VALEUR CHF DU MONTANT BRUT DU DÉCOMPTÉ		PLACES SUISSES	PLACES DE L'EUROPE DE L'OUEST ET D'AMÉRIQUE DU NORD	AUTRES PLACES DE BOURSE
Jusqu'à	25'000.-	1,10 %	1,90 %	2,10 %
Jusqu'à	50'000.-	1,05 %	1,75 %	1,95 %
Jusqu'à	100'000.-	1,00 %	1,65 %	1,85 %
Jusqu'à	200'000.-	0,80 %	1,45 %	1,65 %
Jusqu'à	300'000.-	0,60 %	1,20 %	1,40 %
Jusqu'à	400'000.-	0,40 %	0,90 %	1,10 %
Jusqu'à	1'000'000.-	0,30 %	0,80 %	1,00 %
Supérieur à	1'000'000.-	0,20 %	0,70 %	0,90 %
Minimum :		CHF 80.- (ou contre-valeur en monnaie)	CHF 120.- (ou contre-valeur en monnaie)	CHF 120.- (ou contre-valeur en monnaie)
Maximum : 10% du montant brut du décompte				

Les opérations d'achat et de vente de titres sont par ailleurs soumises au droit de timbre fédéral de négociation sur les titres suisses et étrangers, à une taxe de bourse sur les titres cotés aux bourses suisses (SWX & Virt-X) et des frais d'intervention pour les titres traités uniquement à la bourse de Berne.

La facturation du courtage ou de la commission sur des ordres de bourses exécutés partiellement s'effectue quotidiennement et indépendamment des opérations comptabilisées précédemment.

CONTRE-VALEUR CHF DU MONTANT BRUT DU DÉCOMPTE		OBLIGATIONS ET TITRES ASSIMILÉS
Jusqu'à	25'000.-	0,90 %
Jusqu'à	50'000.-	0,80 %
Jusqu'à	100'000.-	0,70 %
Jusqu'à	200'000.-	0,50 %
Jusqu'à	300'000.-	0,40 %
Jusqu'à	400'000.-	0,40 %
Jusqu'à	1'000'000.-	0,30 %
Supérieur à	1'000'000.-	0,20 %
Minimum :	obligations en CHF :	CHF 80.- (ou contre-valeur en monnaie)
	obligations en monnaie étrangères :	CHF 120.- (ou contre-valeur en monnaie)
Maximum : 10% du montant brut du décompte		

Les ordres transmis par internet sur les dépôts de type « Netinvest » bénéficient d'un rabais de 50% sur les tarifs susmentionnés.

OPÉRATIONS SUR PRODUITS DÉRIVÉS STANDARDISÉS

Sur demande

Fonds de placement

FONDS MONÉTAIRES SWISSCANTO

Jusqu'à CHF	29'999.-			0,40 %
De CHF	30'000.-	à CHF	49'999.-	0,30 %
De CHF	50'000.-	à CHF	499'999.-	0,20 %
De CHF	500'000.-	à CHF	2'999'999.-	0,10 %
A partir de CHF	3'000'000.-			0,05 %

(ou contre-valeur en CHF des monnaies étrangères)

FONDS EN OBLIGATIONS SWISSCANTO

Jusqu'à CHF	99'999.-			1,00 %
De CHF	100'000.-	à CHF	249'999.-	0,80 %
De CHF	250'000.-	à CHF	499'999.-	0,60 %
A partir de CHF	500'000.-			0,30 %

(ou contre-valeur en CHF des monnaies étrangères)

FONDS EN ACTIONS ET FONDS THÉMATIQUES SWISSCANTO

Jusqu'à CHF	99'999.-			1,50 %
De CHF	100'000.-	à CHF	249'999.-	1,20 %
De CHF	250'000.-	à CHF	499'999.-	1,00 %
A partir de CHF	500'000.-			0,50 %

(ou contre-valeur en CHF des monnaies étrangères)

FONDS D'ALLOCATIONS D'ACTIFS ET FONDS SECTORIELS SWISSCANTO

Jusqu'à CHF	99'999.-			1,75 %
De CHF	100'000.-	à CHF	249'999.-	1,30 %
De CHF	250'000.-	à CHF	499'999.-	1,00 %
A partir de CHF	500'000.-			0,50 %

(ou contre-valeur en CHF des monnaies étrangères)

FONDS DIVERS SWISSCANTO

Jusqu'à CHF	99'999.-			1,75 %
De CHF	100'000.-	à CHF	249'999.-	1,30 %
De CHF	250'000.-	à CHF	499'999.-	1,00 %
A partir de CHF	500'000.-			0,50 %

(ou contre-valeur en CHF des monnaies étrangères)

Minimum				CHF 50.-
---------	--	--	--	----------

FONDS IMMOBILIERS SWISSCANTO

Le tarif « courtage-actions et titres assimilés » est appliqué à l'achat et à la vente

La réalisation (vente/achat) est effectuée sans frais.

Le timbre fédéral de négociation est prélevé lors de la souscription de parts de fonds de placement étrangers.

FONDS DE PLACEMENT D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISATIONS COUVERTS PAR LE CONTRAT DE DISTRIBUTION CONCLU ENTRE SWISSCANTO FUND CENTER LTD LONDON ET LA BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE

Tarif identique à celui appliqué aux fonds émis par Swisscanto (minimum CHF 80.- *)¹

Facturation complémentaire des frais forfaitaires réclamés par les courtiers intermédiaires

Tarif par transaction : minimum CHF 25.-)²

FONDS DE PLACEMENT D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISATIONS NON-COUVERTS PAR LE CONTRAT DE DISTRIBUTION CONCLU ENTRE SWISSCANTO FUND CENTER LTD LONDON ET LA BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE

Tarif identique à celui appliqué aux fonds émis par Swisscanto (minimum CHF 80.- *)¹

Facturation complémentaire des frais forfaitaires réclamés par les courtiers intermédiaires ²

Fonds standards

Jusqu'à CHF 50'000.- CHF 50.-*

Dès CHF 50'000.- CHF 100.-*

Fonds non-standards

Taux forfaitaire : 0,25% Minimum CHF 500.-* Maximum CHF 1'500.-*

Facturation complète des commissions facturées par l'émetteur de fonds

FONDS IMMOBILIERS ET ETF (EXCHANGE TRADED FUND)

Le tarif « courtage- actions et titres assimilés » est appliqué à l'achat et à la vente

Le timbre fédéral de négociation est prélevé lors de la souscription de parts de fonds de placement étrangers.

* ou contre-valeur en CHF des monnaies étrangères

¹ frais facturés uniquement à la souscription / achat

² frais facturés à la souscription / achat et au remboursement / vente

Les ordres transmis par Internet sur les dépôts de type « Netinvest » bénéficient d'un rabais de 50% sur les tarifs susmentionnés.

Indemnités de distribution

Dans le cadre de ses activités, la BCN reçoit de la part de tiers certaines rémunérations sous forme de commissions (indemnités) de distribution pour les tâches et prestations qu'elle accomplit en liaison avec la commercialisation de placements collectifs de capitaux (fonds de placement) ou autres produits financiers.

Le tableau non exhaustif ci-dessous indique les marges d'indemnités de distribution (Swisscanto) qui peuvent être versées à la BCN. Les chiffres mentionnés sont en pour cent du volume de placement sur base annuelle.

FONDS					
MONÉTAIRE	OBLIGATAIRES	IMMOBILIERS	ACTIONS	ALLOCATIONS D'ACTIFS	DIVERS
0 à 0,39%	0 à 0,81%	0 à 0,35%	0 à 1,40%	0 à 1,40%	0 à 1,10 %

Placements fiduciaires

FIDUCIAIRES FIXES

1 MOIS DE PLUS		
Jusqu'à CHF	250'000.-	0,500%
Jusqu'à CHF	1'000'000.-	0,375%
Jusqu'à CHF	3'000'000.-	0,250%
Supérieur à CHF	3'000'000.-	0,125%
Commission minimum : CHF 200.- ou contre-valeur		
Montant minimum : CHF 100'000.- ou contre-valeur		

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

FIDUCIAIRES À 2 JOURS DE PRÉAVIS

Jusqu'à CHF	10'000'000.-	0,500%
Supérieur à CHF	10'000'000.-	à fixer
Montant minimum : CHF 200'000.- ou contre-valeur		
Chaque mutation : CHF 100.- ou contre-valeur		
Durée minimum : 5 jours ouvrables		

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.



Mandat de gestion

COMMISSION DE GESTION

MONTANTS		OBLIGATIONS	REVENU ET CROISSANCE	ACTIONS
Jusqu'à CHF	500'000.-	0,50%	0,60%	0,70%
Jusqu'à CHF	1'000'000.-	0,40%	0,50%	0,60%
Jusqu'à CHF	2'000'000.-	0,35%	0,45%	0,55%
Jusqu'à CHF	5'000'000.-	0,30%	0,40%	0,50%
Supérieur à CHF	5'000'000.-	0,25%	0,35%	0,45%

La commission applicable au mandat de gestion comportant des restrictions et/ou des directives est majorée du 5%.

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

Mode de facturation : trimestriel

FORFAITS « ALL IN ONE »

MONTANTS		OBLIGATIONS	REVENU ET CROISSANCE	ACTIONS
Jusqu'à CHF	500'000.-	1,00%	1,20%	1,40%
Jusqu'à CHF	1'000'000.-	0,80%	1,00%	1,20%
Jusqu'à CHF	2'000'000.-	0,70%	0,90%	1,10%
Jusqu'à CHF	5'000'000.-	0,60%	0,80%	1,00%
Supérieur à CHF	5'000'000.-	0,50%	0,70%	0,90%

Sont compris dans la tarification « all in one » : les frais de comptes et de dépôts liés à la gestion par mandat d'un portefeuille, y compris les frais de cartes de débits et de trafic des paiements en relation avec ce même portefeuille. Non compris les taxes de bourse, timbre fédéral et autres impôts.

Le forfait applicable au mandat de gestion « all in one » comportant des restrictions et/ou des directives ou exigeant une attention particulière est fournie sur demande.

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est comprise dans le forfait.

Mode de facturation : trimestriel

Commission d'administration (droits de garde)

Tarif de base	0,20% annuel
Base de calcul	Valeur boursière déterminée à la fin de chaque mois
Minimum	CHF 50.- par dépôt CHF 20.- par position
Réductions	50% pour les parts de fonds de placement publics et institutionnels Swisscanto. Sans frais pour les parts de fonds de placement émis par la fondation Swisscanto.
Majorations	0,10% pour les valeurs déposées à l'étranger 0,10% pour métaux précieux physiques 0,05% pour dépôts avec attention particulière 0,10% pour dépôts hors collectifs
Mode de facturation	Semestriel

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

Services particuliers

TAXES ANNUELLES

Relations particulières	CHF 200.-
Conservation de la correspondance	CHF 200.-

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DE LISTES DE TITRES ET DE RELEVÉS DE DOSSIERS

Etat des valeurs	Sans frais
Inventaire de succession	CHF 10.- par poste (CHF 4.50 par chiffrage / CHF 5.50 par prorata)
Plan de partage	CHF 7.- par poste (CHF 2.50 par chiffrage / CHF 4.50 par part)
Relevé fiscal	CHF 9.- par poste (CHF 2.50 par chiffrage / CHF 6.50 par revenu)
Relevé avec duplicata	Aucune majoration
Minimum par relevé ou liste de titres	CHF 25.-

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'IMPÔT

Impôt anticipé pour personne morale domiciliée en Suisse (R 25)	4% du montant remboursé
Récupération de la retenue d'impôts et/ou de l'imputation forfaitaire d'impôt	4% du montant remboursé
Dans les cas suivants, la calculation des frais est suspendue	Montant récupérable d'impôt USA inférieur à CHF 10.-, montant imputable d'impôt étranger (DA-1/2) inférieur à CHF 30.-
Impôt anticipé pour personne domiciliée à l'étranger. Récupération de l'impôt à la source	8% du montant remboursé
Majoration par poste	CHF 10.-
Minimum / maximum par dossier	CHF 50.- / CHF 750.-
Montant brut minimum pour l'établissement d'une demande de remboursement	CHF 75.-

Opérations de remises, retraits et transferts de titres

REMISES

A placer sous dépôt	Gratuit
Dans les délais de participation à une opération de réorganisation financière	Gratuit
Hors délais de participation à une opération de réorganisation financière	CHF 100.-

RETRAITS

Au guichet (par valeur)	CHF 150.-
Majoration en cas d'envoi par la poste (par pli)	CHF 50.-

TRANSFERTS DE TITRES AUPRÈS D'UNE BANQUE TIERCE

Conservés auprès de la BCN	CHF 100.-
Conservés auprès des dépositaires suisses	CHF 100.-
Conservés auprès de dépositaires étrangers	CHF 200.-

DIVERS

Enregistrement de titres entraînant un surcroît de travail administratif	CHF 100.-
Livraison / réception contre paiement	0,30%*

* min. CHF 150.- et max. 800.-.

www.bcn.ch :

- Les données de la présente brochure sont en permanence actualisées sur notre site internet www.bcn.ch



Banque Cantonale Neuchâteloise
Place Pury 4
CH-2001 Neuchâtel

info@bcn.ch
www.bcn.ch

